



## Compte rendu du Conseil Municipal

**Mercredi 3 septembre 2014**

**à 20 heures**

**Salle du Conseil municipal  
Mairie de Bourganeuf**

L'an deux mille quatorze, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf se réunit, sur convocation de M. Jean-Pierre JOUHAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation : le 28 août 2014

**Nombre de présents votants :** Marinette JOUANNETAUD, Régis RIGAUD, Carinne MARCON, Alain FINI, Géraldine DEVAUX, Raymond LALANDE, Annick LAGRAVE, Gérard CHAPUT, Bayram ALABAY, Géraldine PIPIER, José SOULIE, Christian CHOMETTE, Marie-Hélène POUGET CHAUVAT, René SARTOUX, Gaëlle LE LUYER, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT

**Absents ayant donné procuration :**

Carmen CAPS à Marinette JOUANNETAUD

Elsa DUPHOT à Alain FINI

Cigdem SERIN à Jean-Pierre JOUHAUD

**Absents excusés :** Laurent SZCEPANSKI, Murielle VIOLA NOEL

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures. Il procède à l'élection d'un(e) secrétaire de séance : Géraldine PIPIER est élue à l'unanimité.

Il met ensuite au vote le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet dernier.

Marie-Hélène POUGET CHAUVAT demande les modifications suivantes :

- Page 5 du compte rendu : délibération relative à l'approbation du procès verbal de mise à disposition de terrains par la commune de Bourganeuf à la Communauté de communes pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire :

*Marie-Hélène POUGET CHAUVAT s'étonne du fait que le conseil municipal (y compris dans la mandature précédente) n'ait pas eu à donner son avis sur l'emplacement de la MSP d'autant qu'il y avait polémique dans la commune. Le conseil municipal gère le patrimoine de la commune et devait avoir à donner son avis sur cet emplacement. Le groupe votera donc contre cette proposition, non pas parce que les conseillers ne sont pas d'accord avec la MSP mais contre la méthode utilisée pour ce choix de terrain.*

- Page 8 du compte rendu : délibération relative au vote des subventions 2014 aux associations :

*Christian CHOMETTE s'étonne du fait que la commission communale « vie associative » n'a pas été réunie pour examiner les demandes de subventions et s'interroge sur le fait que certaines associations n'apparaissent pas.*

- Pages 16 et 17 : délibérations relatives à : « motion relative au projet de réforme territoriale » d'une part et « vœu déposé par le groupe « Bourganeuf un autre possible » d'autre part : ces textes ont été retirés du vote ; René SARTOUX précise que de nouveaux textes, plus explicites seront proposés. Monsieur le Maire confirme que ces motions, qui auront fait l'objet d'une nouvelle rédaction, seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité. Le nouveau compte rendu tiendra compte de ces modifications. Son adoption sera à nouveau proposée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Acquisition de terrain
- 2) Personnel : modifications de postes
- 3) Présentation des stratégies de développement en lien avec les politiques financières :
  - Politiques territoriales : Conseil Régional
  - Priorités territoriales : Conseil Général
  - Appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » : Etat

### 1) Acquisition de terrain :

Marinette JOUANNETAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de ses projets d'aménagements urbains, la commune a fait connaître à l'agence immobilière en charge de la vente son souhait de se porter acquéreur des parcelles cadastrées :

- Section BC n°92, le colombier, pour une superficie de 15a 62ca
- Section BC n°93, avenue Joliot Curie, pour une superficie de 1a 85ca

soit un total de 17a 47 ca, comprenant maison en pierre avec grange et terrain attenant, dite « le colombier » appartenant à Monsieur Brossard Guy, demeurant 6 allée des lilas, 78440 Porcheville.

Le montant de la vente est négocié sur la base d'un prix de 22 000 euros. Des honoraires, d'un montant de 2 500 euros hors taxes, soit 3 000 euros TTC, seront versés à l'agent immobilier, mandataire du vendeur.

Monsieur le Maire rappelle que ce quartier présente depuis de nombreuses années des difficultés de circulation qui engendrent d'importants problèmes de sécurité : circulation entre le centre hospitalier, l'école primaire Marie Curie et le lycée professionnel. Cette acquisition est donc une opportunité que la commune ne pouvait pas ignorer. Une réflexion sera menée sur l'aménagement de ce quartier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte de vente authentique entre la commune et Monsieur Guy Brossard pour l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus.

### 2) Personnel :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un agent, qui occupe actuellement un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 31.80/35<sup>ème</sup> va partir en retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2014, il sera remplacé par un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

De plus, il précise que deux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ont été reçus à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe : ils seront donc nommés sur ce grade. Cette nouvelle situation administrative permet de débloquer 4 promotions en attente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (Michelle SUCHAUD et Jacques MALIVERT), décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 31.80/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et de six postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 15 septembre 2014.

### 3) Présentation des stratégies de développement en lien avec les politiques financières :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le gouvernement a décidé de lancer une expérimentation nationale en faveur de la **revitalisation des centres-bourgs**.

Dans ce cadre, la commune de Bourganeuf a été identifiée, à la fois pour son rôle avéré de centralité et de proximité et en raison de ses caractéristiques démographiques, économiques et en matière de logement.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche en répondant à cet appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Dans le même temps, le Conseil Régional du Limousin lance un appel à projets pour la mise en œuvre du programme de Développement Rural Limousin, programmation 2014-2020, dans le cadre des contrats de cohésion territoriale et Leader.

Concernant notre territoire, 7 Communautés de communes et 2 Pays, le Pays ouest Creuse et le Pays sud creusois sont engagés.

Ces projets territoriaux bénéficieront de l'aide financière de 4 partenaires-financeurs : le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Creuse, l'Etat et l'Europe (fonds Leader).

1) Politiques territoriales en partenariat avec :

*a) le Conseil Régional : 5 thématiques retenues :*

- Tourisme
- Développement numérique
- Stratégie de développement forestier
- Culture et patrimoine
- Développement économique

+ 6<sup>e</sup> thématique possible : urbanisme et planification

+ 7<sup>e</sup> en mémoire : maîtrise de l'énergie

*b) Leader : 1 axe majeur partagé avec les Pays ouest Creuse et sud creusois :*

- Valorisation du patrimoine culturel et naturel et extension aux sports de nature

Régis RIGAUD précise que ces axes prioritaires ont été présentés en conseil communautaire et validés et votés par le Pays sud creusois. Ils sont en attente de validation par le Pays ouest creusois.

*c) Le Conseil Général : des thèmes très précis ont été retenus, les fiches-projet devront s'inscrire dans ces critères*

*d) L'Etat : AMI : appel à manifestation d'intérêt : 5 axes majeurs :*

- Attractivité économique
- Fonctionnalités urbaines
- Offre résidentielle nouvelle
- Action sociale de proximité
- Transition écologique/énergétique

Le dossier de candidature, présenté conjointement par la commune et la communauté de communes, devra être transmis pour le 12 septembre prochain. Le projet de revitalisation du bourg devra décrire la stratégie d'intervention sur le territoire.

Il précise que seuls 3 bourgs-centres ont été retenus en Creuse : Aubusson, La Souterraine, Bourganeuf, 300 communes bourgs-centres en France ; on estime à 50 le nombre de candidatures qui sont susceptibles d'être retenues.

Monsieur le Maire donne lecture du calendrier très serré des réunions de travail et des décisions nécessaires à la constitution du dossier. Le prochain conseil municipal, prévu à ce jour le 6 octobre prochain, devra approuver le dossier de candidature.

L'ordre du jour est épuisé.

Les membres du groupe « Bourganeuf un autre possible » demandent alors la parole pour poser des questions orales :

- 1) Elaboration du règlement intérieur ? Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas oublié mais que ce n'est pas la priorité immédiate, compte tenu de ce qu'il vient d'exposer concernant le dossier de candidature de la commune de Bourganeuf
- 2) Emplacement de communication dans le journal municipal pour les groupes d'opposition : Monsieur le Maire précise que les groupes seront informés de la parution du prochain numéro et qu'ils seront sollicités
- 3) Panneaux d'affichage sur la commune : pour assurer la liberté d'opinion et répondre aux besoins des associations, la surface d'affichage, pour la commune, devrait être de 6m<sup>2</sup> (article R581-2 du Code de l'environnement) : Monsieur le Maire précise que l'installation de panneaux supplémentaires est en cours
- 4) Insertion dans la presse locale des dates des conseils municipaux : ce sera fait
- 5) Affichage du compte rendu du conseil municipal : le compte rendu doit être affiché sous 8 jours : ce sera fait
- 6) Rythmes scolaires à l'école maternelle : la commission « affaires scolaires » n'a pas été réunie : Monsieur le Maire précise que l'application de la réforme des rythmes éducatifs n'est pas du ressort de cette commission.
- 7) Dispositif REP (Réseaux d'Education Prioritaire) : Gaëlle LE LUYER souhaite que la commission « affaires scolaires » se réunisse pour évoquer le risque de sortie des établissements scolaires de la commune du dispositif REP. Monsieur le Maire répond qu'il connaît la problématique mais qu'il n'a pas été à ce jour saisi officiellement : pas de saisie formelle, pas de réponse formelle.

La séance est levée à 21 heures 20.

